

Expressions

Numéro 76 - juin 2016 - 1 euro

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



Photo : Christophe Voisin

AUCUN 49.3 NE FREINERA NOS LUTTES !



expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Debout, encore Debout, toujours Debout !

Depuis des mois le front social, avec toute sa richesse : rassemblements, actions de blocage, occupation des places, ré-appropriation de débats essentiels pour la société que nous voulons, a redonné sens au combat collectif contre un système capitaliste destructeur, contre tous les renoncements politiques ou syndicaux à la transformation sociale.

La loi travail a été la goutte qui a fait déborder le vase après toutes les mesures libérales du gouvernement depuis le début du quinquennat. Se soumettant à la loi du MEDEF, ce gouvernement n'a eu de cesse de prendre des mesures antisociales, la loi travail ajoutant un dispositif décisif à la démolition des droits sociaux.

Le débat sur la déchéance de nationalité et la remise en cause des libertés fondamentales avaient déjà montré la décrépitude morale et politique de ceux et celles qui nous dirigent.

Depuis le 9 mars à l'appel de l'inter-syndicale nationale, de la coordination nationale étudiante, des initiateur-trices de la pétition *#loi travail non merci*, grèves et manifestations se sont succédées. L'occupation des places par les Nuits

debout dans plus de 200 villes en France, bien qu'hétérogène, a contribué à mettre sous pression le gouvernement et les parlementaires et à ouvrir de nouveaux espaces de débat et de luttes.

La répression policière, très violente, présente dès le début contre le mouvement social et l'utilisation du 49.3 n'ont pas entamé la détermination des manifestant-es ni le rejet massif dans l'opinion publique de la loi travail. La stratégie de tension par les forces de commandement du maintien de l'ordre a visé en permanence la division et le discrédit du mouvement. Le nombre de manifestant-es blessé-es se compte par centaines, la pratique de dispersion en fin de manifestation par des bombes lacrymogène, témoignent de cette stratégie policière.

L'Union syndicale Solidaires a pris une place en favorisant inlassablement les convergences. Les militant-es ont été présent-es dans les Nuits Debouts comme dans les initiatives syndicales, comme dans l'appel « On bloque tout », et tentent encore à ce jour d'ancrer la grève dans les entreprises et les services. Les transports, les raffineries, les aéroports, les docks, l'énergie, par leur mobilisation

ont fait monter d'un cran le bras de fer avec le gouvernement. Un mouvement de grève reconductible a été débattu dans ces secteurs articulant parfois les revendications spécifiques à l'exigence de retrait du projet. Nous savons, au-delà du simple effet qu'aurait ce retrait, qu'une victoire donnerait à nos luttes la confiance qui a manqué ces dernières années. Et la grève est nécessaire pour y arriver maintenant.

Tous les leviers, les Nuits debout, les manifestations intergénérationnelles, les grèves, les pétitions massives, se sont conjuguées pour faire converger les énergies. Cette configuration est inédite. Elle laisse présager une ré-appropriation de l'avenir par tous et toutes en tant que travailleurs-euses et en tant que citoyens-nes.

Les idées cheminent dans les consciences jusqu'au jour où elles ressurgissent en actes au moment où on ne s'y attend pas. Nous vivons un de ces moments. L'important est de ne pas laisser retomber ce vent d'espérance et de continuer inlassablement à partager nos convictions, notre détermination, avec le plus grand nombre.

[article rédigé le 18 mai 2016]

Manifestation nationale contre la Loi Travail le 14 juin
Tous et toutes à Paris !

JUSTICE FISCALE = JUSTICE SOCIALE !

Le scandale des « Panama papers » fait le tour de la planète. Ainsi on ouvre les yeux sur ce qui se passe dans le monde de la finance et dans les « petites affaires » des contribuables les plus riches. Pendant ce temps, notre pays poursuit sa lente dégradation dans la spirale de l’injustice fiscale.

Ce grand écart est d’autant plus choquant que la paupérisation s’accroît en raison d’un monde du travail de plus en plus sauvage où les plus faibles sont laissés sur le bord du chemin. L’action publique et les services publics, qui devraient normalement créer des liens de solidarités, sont affaiblis en raison des choix budgétaires contraints par une ligne politique obéissant aux injonctions de la Commission européenne et se déclinant en France par une fiscalité injuste.

La grande réforme fiscale annoncée il y a quatre ans n’a pas vu le jour. Très clairement, le fossé s’est creusé entre les foyers les plus riches, dont certains sont venus alimenter les caisses des « Panama papers », et les foyers les plus démunis qui « jonglent » pour joindre les deux bouts dès le début du mois.

Le choix délibéré de « servir » d’abord l’entreprise (les récentes annonces de Valls et de Macron en sont l’illustration !) se traduit par une fiscalité très favorable pour ce secteur, particulièrement pour les plus grosses sociétés. Tous les jours nous constatons que ceci se traduit par une augmentation des rémunérations des dirigeant-es et une amélioration de la rente des actionnaires plus que par des investissements productifs. Dans le même temps, la fiscalité directe, et principalement l’impôt sur le revenu, sont concentrés surtout sur les revenus moyens.

Solidaires a déjà fait de nombreuses propositions en matière de justice fiscale, tant au plan national, avec la nécessité de tout mettre sur la table (impôts directs, indirects, locaux et sur le patrimoine), qu’au plan européen, avec la nécessité de parvenir à une harmonisation fiscale de la fiscalité des entreprises afin de limiter le dumping fiscal qui s’accompagne hélas souvent du dumping social.

80 MILLIARDS de fraude fiscale annuelle !

Notre pays accepte sans broncher que chaque année son budget soit amputé de 60 à 80 milliards de recettes liés essentiellement à la fraude fiscale.

Il est d’ailleurs assez stupéfiant d’entendre M. Sapin, le ministre des finances se féliciter des rentrées fiscales venues des « repentant-es » qui rapatrient leur revenus placés dans des pays particulièrement protecteurs (Suisse, et autres paradis...). Mais en réalité cet exercice

ne porte que sur quelques milliards d’euros (autour de 2) ce qui cache, bien sûr, la forêt des autres milliards fraudés, en grande partie par les grandes entreprises, et qui constituent l’essentiel de la fraude.

Dans le même temps, le gouvernement, comme ses prédécesseurs, poursuit les suppressions d’emplois dans l’administration chargée de lutter contre la fraude fiscale : plus de 30 000 emplois supprimés depuis 2007 et encore 2 000 de programmés pour 2017. Tout ceci au motif de faire des économies dans les dépenses publiques, alors que, justement, ces emplois sont parmi les plus « rentables » budgétairement !

Nous l’avons toujours dit à Solidaires, la question du déséquilibre budgétaire n’est pas un problème lié aux dépenses mais bien à la baisse des impôts des plus riches et la fraude fiscale organisée et couverte par la plupart des gouvernements.

« Panama papers » partie visible de l’iceberg

Les révélations contenues dans ce qui a pu « fuiter » du cabinet Mossack Fonseca ont braqué les feux sur ce petit territoire. Les promoteurs, les défenseurs et les complices de cette finance off shore ont affirmé que Panama était aujourd’hui l’exception et que tout ceci serait bientôt de l’histoire ancienne. Pourtant, déjà, les révélations données par des lanceurs d’alerte (Offshore Leaks en avril 2013, Lux Leaks en novembre 2014, Swiss Leaks en février 2015) ont amené les gouvernements à faire semblant de découvrir l’ampleur du phénomène et à se livrer à moult gesticulations. Et chaque révélation confirme qu’une partie de la classe politique participe directement au système, t pas qu’en France ! Les récentes révélations ont fait des vagues dans la planète entière.

À noter que la place financière de Panama est une toute petite chose dans le monde de la finance off shore : on passera aux choses sérieuses quand il y aura des fuites importantes venant de Suisse, du Luxembourg, de la City de Londres, du Delaware, de Hong Kong, de Singapour, des Iles Caimans, etc.

À Panama, de 1977 à 2015, ces données rendent compte des pratiques de chefs d’Etat, de ministres, de grosses

sociétés, de milliardaires, de grands patrons, de sportifs de haut niveau et autres nantis soucieux de dissimuler leurs avoirs et éviter ainsi de payer des impôts. Dans cette période, Mossack Fonseca a créé ou géré à lui seul 214 000 entités offshore dans 21 paradis fiscaux ! Cette fraude a été pratiquée avec l’assentiment et parfois la participation directe de représentants politiques de premier plan. Dans la liste des personnes impliquées dans des sociétés offshore, on compte 12 chefs d’Etat et de gouvernement (dont six en activité), 128 responsables politiques et hauts fonctionnaires de premier plan du monde entier. On retrouve également 29 membres du classement Forbes des 500 personnalités les plus riches de la planète. Les banques sont largement impliquées dans ce scandale, notamment des banques françaises telle que la Société Générale.

DEXIA au mépris de la morale !

Le nom de la banque franco-belge Dexia, connue pour avoir escroqué les collectivités locales françaises avec ses emprunts toxiques, apparaît plus de 30 000 fois dans les « Panama papers ».

Experta, une de ses filiales basée au Luxembourg, a créé 1 659 sociétés Offshore. Plus grave, après la crise bancaire de 2008, alors qu’il venait de bénéficier d’une aide de 6,4 milliards d’euros de la part des États belge, luxembourgeois et français et d’une garantie financière, le groupe Dexia poursuivait toujours ses agissements coupables dans les paradis fiscaux. Ainsi, dans le même temps où les États mettaient à disposition de Dexia de l’argent provenant des impôts payés par leur population, cette banque aidait les riches contribuables à frauder et à priver les États de recettes fiscales. On ne saurait donner meilleur exemple de l’abjection des pratiques des grands groupes bancaires.

En 2015, les banques françaises possédaient 641 filiales dans les paradis fiscaux où elles ont réalisé un tiers de leurs bénéfices internationaux.

Au vu de cette situation, il apparaît plus que jamais nécessaire et urgent de créer un véritable service public bancaire par la socialisation de l’ensemble des banques placées sous contrôle citoyen.

Le monde à l’envers !

À l’annonce des frasques du Panama papers, un des principaux acteurs de ce scandale, la Société générale, attaque en justice celles et ceux qui se sont permis de dénoncer ouvertement sa pratique frauduleuse ! La main sur le cœur, le directeur général de cette banque, Frédéric Oudéa, avait juré en 2012, devant une commission sénatoriale, que celle-ci avait fermé ses implantations au Panama ! Quel culot ! Que dire aussi de cette mise en accusation des lanceurs d’alertes qui ont permis de mettre au grand jour de tels scandales ?

Un exemple : Antoine Delcourt

L’injustice fiscale est le résultat d’une fiscalité déséquilibrée et d’une fraude fiscale d’ampleur. Un « lanceur d’alerte » a mis en lumière la réalité de certains accords passés entre l’État du Luxembourg et certaines entreprises permettant à ces dernières de se livrer à une optimisation fiscale agressive particulièrement coûteuse. Ce lanceur d’alerte, Antoine Deltour, bénéficie du soutien de nombreuses ONG et du Parlement européen car ses révélations ont montré la réalité de la concurrence fiscale et ont poussé des député-es européens à travailler à la manière de limiter voire de neutraliser les pratiques dénoncées. Mais il est convoqué par la justice luxembourgeoise et risque une lourde peine !

Tu triches on te protège, tu dénonces les tricheur-euses on te condamne...

Et pendant ce temps là... Des « réformes » qui ne remettent pas en cause les avantages et privilèges de la minorité.

En France, pour détourner l’attention des citoyen-nes, l’Etat s’engage dans diverses réformes structurelles en matière de recouvrement qui font croire à une amélioration du système fiscal français.

Deux mesures sont d’ores et déjà politiquement programmées et reposent sur des principes d’inégalités de traitement entre les contribuables : la retenue à la source d’une part, la dématérialisation obligatoire de la déclaration de revenus d’autre part.

Certes, d’aucun-es diront que ce ne sont que des mesures techniques et qu’il faut vivre avec son temps. Mais, derrière, se cache un vrai risque de perte d’approche citoyenne de l’impôt. Sous couvert de pratiques indolores, on finit par ne plus savoir que l’on paye de l’impôt ! Et c’est la porte ouverte à toutes les pratiques où le citoyen-ne sera le/la dernier-e informé-e et donc la première victime en cas de mesures injustes.

La retenue à la source, une fausse bonne idée pour un faux problème.

98% de l’impôt sur le revenu est recouvré chaque année en France. Ceci constitue un taux remarquable

qui vient contredire la mise en place de la retenue à la source vendue comme étant un moyen d’améliorer le recouvrement de l’impôt ! La retenue à la source consiste à prélever l’impôt sur la fiche de paie afin que le « salaire soit net de tout prélèvement », y compris d’impôt sur le revenu. Pour cela, il faut que l’impôt soit calculé et prélevé « en temps réel » sur les revenus de l’année en cours.

Le système est donc différent du système actuel dans lequel on paie en année N+1 l’impôt sur les revenus de l’année N. Cela n’évitera pas de faire une déclaration des revenus puisqu’il faudra toujours régulariser pour prendre en compte les autres revenus, le quotient familial et les dépenses ouvrant droit à réduction d’impôt.

Quid des autres revenus ?

Pour assurer l’égalité devant l’impôt, il faudrait tenir compte des autres revenus, d’activité perçus parfois par les salarié-es (bénéfices non commerciaux, industriels et commerciaux, agricoles), de patrimoine (dividendes, intérêts, revenus fonciers...) et de remplacement, mais aussi instaurer un mécanisme d’acompte pour les non-salarié-es. Un tel mécanisme serait particulièrement exigeant : en effet, les professions libérales et les commerçant-es connaissent d’importantes fluctuations qui rendent délicate l’application d’un taux uniforme calculé sur la base de l’année précédente.

Ainsi, dès le départ, on constate une inégalité de traitement devant l’impôt dont les salarié-es et les retraité-es seront les première victimes

Vers une hausse de la fraude ?

Le risque existe que les montants prélevés à la source ne soient pas intégralement reversés au Trésor Public par les employeurs. C’est déjà le cas avec la TVA. Nombres d’entreprises, négligentes, indécates voire fraudeuses ne reversent pas l’intégralité des montants collectés. Il en sera inévitablement de même pour l’impôt sur le revenu prélevé à la source. L’utilisation frauduleuse par les entreprises des montants à reverser au Trésor public, viendra inévitablement se rajouter aux quelques 80 milliards manquants chaque année ! Enfin, ce système ne permettra pas d’économiser des emplois de fonctionnaires car ceux/celles-ci devront intervenir pour communiquer les taux d’imposition aux employeurs, les actualiser en cas de modifications puis traiter les déclarations correctives et les régularisations qui s’ensuivent.

Pour tout savoir sur la retenue à la source, vous pouvez consulter sur le site de Solidaires Finances publiques le livre vert dans la rubrique « espace public : nos dossiers »

L’obligation, à terme, de souscrire la déclaration annuelle de revenus de façon dématérialisée.

Désormais, les contribuables devront souscrire leur déclaration annuelle de revenus par Internet. En 2016, c’est obligatoire pour les contribuables dont le Revenu

Fiscal de Référence de 2014 est supérieur à 40 000 euros. En 2019, tous les « contribuables » devront déclarer en ligne, imposables ou pas.

Le tout numérique au rendez-vous (obligatoire) !

Cette obligation relève aussi du dictat numérique totalement contraire au sens même de service public créateur de lien social. Solidaires s’oppose fermement à cette décision unilatérale de l’administration fiscale pour plusieurs raisons :

L’usager est privé de sa liberté de choix entre la déclaration papier et la déclaration numérique, alors que l’administration défend l’idée d’un accès pluriel à ses services,

La menace d’une amende forfaitaire de 15 euros en cas de non respect du principe est une provocation !

Cette mesure ne tient pas compte de la fracture numérique qui existe sur tout le territoire national (non accès au haut débit, difficultés pour se connecter et procéder aux démarches en ligne)...

L’URGENCE est à une RÉFORME Fiscale globale renforçant notamment la place de l’Impôt sur le revenu

Au vu des choix fiscaux des gouvernements successifs, et dans une période marquée par un réel mécontentement devant l’injustice fiscale et les effets de la crise, la priorité absolue reste plus que jamais celle d’une vraie réforme fiscale.

Solidaires estime que les grands axes d’une réforme de l’impôt sur le revenu qui le rendrait plus simple, plus stable et plus juste doivent passer par :

une revue des « niches fiscales » permettant de supprimer certaines niches voire d’en réformer d’autres afin d’en réduire le nombre et, ainsi, de simplifier l’assiette de l’impôt sur le revenu,

la progressivité : une réforme fiscale digne de ce nom devrait améliorer la progressivité de l’imposition des revenus. Cela passe nécessairement par une augmentation du nombre de tranches du barème de l’impôt pour éviter l’hyper concentration sur les revenus moyens,

la lutte contre la fraude doit impérativement être renforcée sur le plan des moyens juridiques, humains et matériels...

Mais au delà de la seule réforme de l’impôt sur le revenu c’est bien une réforme globale de la fiscalité qu’il faut plébisciter. Sans recherche de justice dans ce domaine il sera impossible de construire une société socialement juste et c’est bien là aujourd’hui que le bât blesse. Le combat contre l’injustice fiscale est une nécessité démocratique (car l’injustice fiscale affaiblit le consentement à l’impôt), économique (car elle plombe les budgets publics) et sociale (car elle est porteuse d’accroissement des inégalités).

Jamais ce mot d’ordre n’a été autant d’actualité

INTERMITTENT-ES ET PRÉCAIRES nous sommes les expert-es



photo: DR

3 questions à :

GUIGOU CHENEVIER

membre de la Coordination
des Intermittents et Précaires (CIP)
d'Avignon et de SUD Culture Solidaires

Que penses-tu de l'accord sur le régime des intermittent-es entre les syndicats et le patronat du secteur ?

— L'accord signé dans la nuit du 27 au 28 Avril 2016 est le fruit de plus de 13 ans de lutte... Sur la forme, c'est grâce à la lutte des intermittent-es menée en 2014 que le principe d'un accord de « branche » des organisations syndicales du secteur culturel préalable à l'accord global sur l'assurance chômage signé par les « partenaires » sociaux a été inscrit dans la loi Rebsamen sur le « dialogue social ». Sur le fond surtout, la signature de cet accord par toutes les organisations syndicales du secteur était loin d'être gagnée au départ.

C'est seulement grâce au colossal travail d'expertise et de réflexion mené par certains syndicats (dont SUD Culture) et par la Coordination Nationale des Intermittents et Précaires sur notre régime d'indemnisation chômage spécifique depuis plus de 13 ans que cet accord (plus juste et vertueux) a fini par s'imposer à tous (hormis le Synpase qui a quitté la table des négociations).

Cet accord est donc un bon accord et un accord historique. La plupart des revendications portées par le « comité de suivi » depuis 10 ans y figurent (retour à une date anniversaire, 507h sur 12 mois pour une ouverture de droits, annexe unique artistes et techniciens, amélioration de la prise en compte des périodes de congés maladie et maternité, plafond mensuel sur le cumul d'activités et indemnités etc.).

À l'heure où j'écris ce texte, il reste cependant une inconnue et pas des moindres : comment va réagir le MEDEF à cet accord ? Le validera-t-il en l'état ? Ou le remettra-t-il en cause au nom des économies toujours plus importantes qu'il voudrait imposer aux plus précaires ? Tant que nous ne connaissons pas la réponse à ces questions... il est trop tôt pour crier victoire... d'autant plus que les premières propositions concernant la réforme du régime général s'annoncent catastrophiques.

En quoi la lutte des intermittent-es est-elle exemplaire et concerne-t-elle tous les chômeurs et tous les précaires aujourd'hui ?

— Le slogan de la Coordination Nationale des Intermittents et Précaires « Nous sommes les experts » illustre parfaitement je trouve l'exemplarité de notre lutte. Depuis plus de 10 ans en effet, ce sont les intermittent-es et précaires eux/elles-mêmes (en tout cas un noyau dur d'entre eux/elles) qui se sont structu-

rés en collectifs puis en coordination nationale pour défendre leurs propres droits. Mais le plus intéressant et le plus exemplaire, c'est que rapidement cette lutte a débordé la seule question de nos annexes spécifiques d'assurance chômage pour s'élargir à des problématiques beaucoup plus générales et fondamentales comme celles de la solidarité interprofessionnelle, du salariat, et de la nécessité d'inventer un « nouveau modèle » d'indemnisation chômage plus juste et plus vertueux pour TOUS/TOUTES.

Et c'est ainsi que nous sommes effectivement devenus des expert-es, à tel point que lorsque nous avons prédit en 2003 que la réforme de l'assurance chômage coûterait plus cher à l'Unedic que la convention antérieure (ce qui fut le cas), Denis Gautier Sauvagnac, alors président de l'UIMM (condamné depuis pour « abus de confiance » et « travail dissimulé ») et alors négociateur pour le MEDEF de l'assurance chômage fut obligé de reconnaître que ce n'était pas un problème que cette nouvelle convention coûte plus cher si elle permettait d'éjecter un maximum d'intermittents... Ce qui fut le cas également !

Avez-vous des propositions et si oui, lesquelles ?

— Aujourd'hui l'accord qui a été signé le 27 Avril reprend comme je l'ai dit l'ensemble de nos propositions qui figuraient dans la plateforme revendicative du « comité de suivi ». Il reste cependant un problème majeur qui serait la prise en charge éventuelle par l'état des 185 millions d'euros d'économies réclamées par le MEDEF sur nos annexes (jusqu'à 400

millions en 2020). En effet, si l'Etat prenait à sa charge ces 185 millions, ce serait un pas de plus vers la création d'une caisse autonome pour les artistes et techniciens. De plus, ce financement pourrait être remis en question à chaque instant, et par n'importe quel gouvernement. De la même façon que nous ne voulions pas de la « sanctuarisation » de nos annexes en 2014, nous refusons donc aujourd'hui ce « traitement de faveur » qui pourrait s'avérer être une bombe à retardement et impliquerait de toute façon notre sortie de la solidarité interprofessionnelle.

Nous suggérons donc à M. Valls, si toutefois son intention était de s'aplatir devant le diktat du MEDEF, de reverser tout financement de l'Etat non pas à NOS annexes spécifiques, mais à l'ensemble de l'UNEDIC. Et je rappelle pour conclure à ce sujet que jusqu'à la fusion de l'ANPE et des ASSEDICS (aujourd'hui réunis en Pôle Emploi), l'Etat finançait 10% du budget de l'Unedic pour son fonctionnement. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, ce qui explique l'actuel déficit de l'UNEDIC.

Pour en savoir plus,
le site de la
CIP-IdF :

[http://www.
cip-idf.org](http://www.cip-idf.org)

Palestine

les travailleurs et travailleuses entre colonisation et exploitation...

Une délégation appartenant au réseau européen des syndicats alternatifs et de base (CNT et Solidaires pour la France et IAC pour la Catalogne), s'est rendue en Palestine à l'occasion du premier mai. Trois militant-es de Solidaires y ont participé.



photo : DR

Un mouvement inédit et massif

En février, une grève des enseignant-es a duré six semaines avec une première manifestation de 20 000 personnes à Ramallah. Les raisons : un malaise profond dans la profession et des promesses non tenues sur l'augmentation des salaires et à un coût de la vie très élevé.

Lorsque les enseignant-es ont démarré leur mouvement, ils et elles se sont confronté-es à leur syndicat très lié à l'Autorité palestinienne (AP) et dont les dirigeants sont nommés par le Fatah. N'espérant rien de ce syndicat « poids mort », ils et elles ont décidé de s'organiser en comités locaux dans toute la Cisjordanie. Leurs délégués se réunissaient une fois par semaine à Ramallah pour décider de la suite du mouvement malgré les obstacles (check point, contrôles policiers palestiniens, incitation à un retour au travail des élus, des religieux...).

Ils et elles ont obtenu la garantie de l'augmentation de 10%, mais ne sont pas totalement satisfait-es. Un nouveau syndicat est en construction en lien avec la fédération des syndicats indépendants (GFIU).

Une loi sur la sécurité sociale

D'autres mouvements de grève ont suivi en particulier contre la loi sur la sécurité sociale concernant à ce stade retraites et maternité pour les salariés-es du secteur privé.

Dans les faits, ce projet réunit à peu près tout le monde contre lui. De très nombreuses personnes ne seront pas concernées au vu de ce qu'est le salariat en Palestine : secteur informel très important, périodes de travail discontinues, tout cela étant accentué pour les femmes. Le nombre d'années de cotisation nécessaire pour percevoir une retraite rend le système peu crédible. Le niveau de cotisation pour les salarié-es est élevé (7,5%) et non compensé par une augmentation de salaire. Les indemnités de

licenciements pré-existantes même si mal appliquées sont supprimées. Et le système est construit sur un modèle néo-libéral qui sévit ailleurs et confie la gestion des fonds au secteur privé. De grandes manifestations ont eu lieu et ce mouvement continue. Là aussi le syndicalisme indépendant sous ses différentes formes se confronte aux syndicats officiels qui ont négocié dans de très mauvaises conditions la loi actuelle. Il faut noter que l'inexistence d'élections actuellement en Palestine rend le débat démocratique dans la société très difficile : promulgation par décrets, absence de débat parlementaire...

Un contexte de dépendance complète face aux institutions internationales (FMI, Banque mondiale) mais aussi d'alliances de capitaux étrangers, y compris israéliens, et palestiniens qui ramènent la construction d'un état palestinien avec des lois sociales à une certaine fiction. Le paiement des congés maternité concernera un nombre limité de femmes qui travaillent et il est en dessous des normes de l'OIT.

La condition de l'exploitation coloniale

L'exploitation directe par Israël de la main d'œuvre palestinienne conduit à des conditions de travail et de vie épouvantables. Des milliers de salarié-es traversent chaque jour les check points entre la Cisjordanie et Israël pour travailler dans l'agriculture, la transformation des produits agricoles et le bâtiment.

Le check point de Tulkarem où nous nous sommes rendu-es avec des syndicalistes de la nouvelle fédération des syndicats (NFTU) voit passer 12 000 travailleurs et travailleuses par jour entre 3 heures et 7 heures du matin. Ils et elles viennent des villes alentours : de Jenine, de Naplouse et encore plus de Tulkarem. Le check point est un long couloir qui semble plus destiné à des animaux qu'à des humain-es. Les personnes s'y entassent la nuit pour travailler le jour. Israël décide du flux, contrôle, refuse si besoin des personnes qui ont fait la queue toute la nuit pour une relation familiale, pour une trace suspecte restée sur les mains...

De l'autre côté, les salarié-es sont sans droits, peuvent être viré-es sans préavis et sans salaire, cotisent obligatoirement au syndicat israélien officiel, la Histadrout, qui ne les défend pas et est censée reverser le montant des cotisations au syndicat officiel palestinien (la PGFTU). Les syndicats indépendants tentent de s'adresser à ces salarié-es et de les aider quand ils et elles font appel à eux, ainsi que des associations, organisations non gouvernementales plus portées sur les questions de défense juridique.

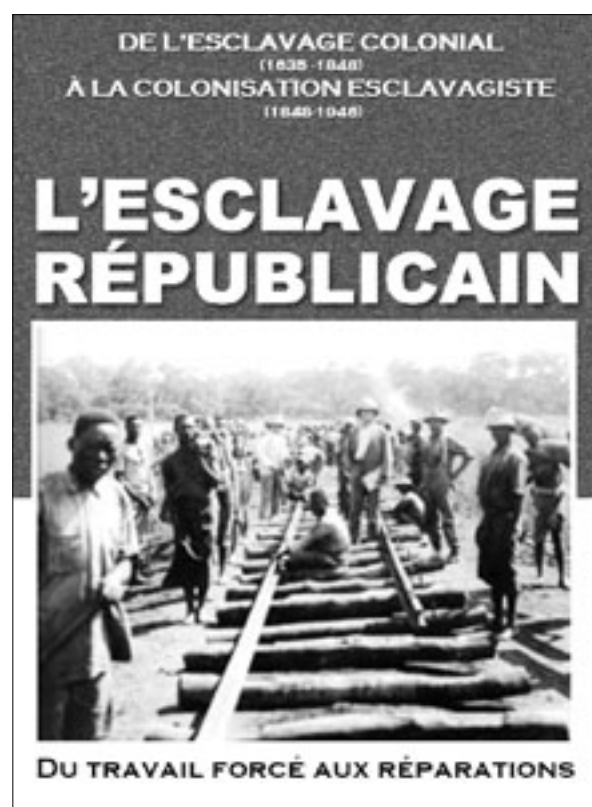
Solidaires continuera son travail de solidarité avec les mouvements sociaux (suivi des luttes en cours, besoins en formation syndicale) ainsi que son investissement plus général notamment à travers la campagne Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS) et le refus du traité commercial entre Israël et l'UE.

infos solidaires



Université d'été ATTAC – CRID

ATTAC organise son université d'été pour la première fois en partenariat avec le CRID, du 6 au 9 juillet à Besançon avec la tenue aussi de la 1^{re} édition de l'université d'été des mouvements sociaux et de la solidarité internationale. Le thème développé sera « des utopies aux alternatives, agissons ensemble ! » à travers de nombreux modules et ateliers pédagogiques de formation et d'information (climat, migrations, commerce, militantisme, paix, banques et finance, éducation au développement, droits des femmes et des peuples autochtones...). Plus d'informations sur : <http://www.universite-si.org>



Esclavage, travail forcé... réparations

L'esclavage a été aboli en France en 1848, mais le travail forcé n'a cessé officiellement qu'en 1946. Aujourd'hui, les effets de ce passé sont visibles dans les conflits sociaux des départements d'outre-mer, encore récemment à Mayotte, dans la politique française et la France, dans la misère que connaissent les territoires concernés... Parler de l'histoire de ces crimes contre l'humanité et exiger des réparations à même de constituer une reconnaissance officielle, c'est l'objectif de la petite brochure « L'esclavage républicain – Du travail forcé aux réparations » publiée par le Cran, le comité d'organisation du 10 mai, le collectif outre-mer CGT et Solidaires : <http://solidaires.org/Pour-l-abolition-du-travail-force-dans-les-Colonies>

Notre-Dame-des-Landes : La mobilisation continue !

Le gouvernement a concocté une ordonnance lui permettant d'organiser la consultation localement annoncée faisant fi des recours juridiques en cours et de la procédure d'infraction engagée par la Commission européenne contre l'État français. Ce gouvernement n'en est pas à un déni de démocratie près. La coordination des opposants prépare la campagne comme une nouvelle tribune pour réclamer l'abandon du projet et quel que soit le résultat de la consultation, la lutte se poursuivra. Le rassemblement annuel des 9 et 10 juillet à Notre-Dame-des-Landes revêt un caractère particulier cette année puisqu'il sera consacré à la démocratie.

Expressions solidaires

Journal bimestriel édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Villette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Cécile Gondard-Lalanne

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)

IMPRIM'VERT®

Graphisme : Atelier Du Bonjour